



Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

ID : 076-200023414-20260311-SA_26_164_E2DR-AR



Mis en ligne le 11 mars 2026

ARRETE

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5211-10, et L 5217-1 et suivants,

Vu les statuts de la Métropole Rouen Normandie, notamment son article 5.2 relatif à l'amélioration du cadre de vie et notamment la définition et la mise en valeur d'une politique d'écologie urbaine, de préservation et de valorisation des espaces ruraux, forestiers et des paysages dans l'agglomération, ainsi que la sensibilisation du public et du soutien à l'éducation au respect de l'environnement,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 15 juillet 2020 relative à l'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 16 mai 2022 approuvant le projet pédagogique et le règlement intérieur du Pavillon des Transitions,

Vu la délibération du Conseil métropolitain en date du 29 juin 2023 approuvant le plan d'actions du Plan d'Accompagnement des Changements de la Transition Ecologique (PACTE),

Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 12 novembre 2025 autorisant la signature du contrat de location de l'exposition « Impact, la biodiversité en questions »,

Vu la délibération du Bureau métropolitain en date du 9 février 2025 relative au jeu-concours « Célébrons la nature ! »,

Considérant :

- que, par délibération du Bureau métropolitain en date du 9 février 2025, le Président a été habilité à désigner les membres du jury de sélection,

- que conformément à cette délibération, le jury se compose de cinq experts qualifiés dans le domaine de la photographie et/ou de la nature et de deux citoyens volontaires,

Arrête ce qui suit :**Article 1^{er}**

Le jury du concours « Célébrons la nature ! » est constitué comme il suit :

Experts qualifiés :

Adrien SIMON - Conservatoire des Espaces Naturels de Haute Normandie

Lucie VINCENOT - Laboratoire ECODIV de l'Université Rouen Normandie

Alexandre PADET - Institut TURN de l'Université Rouen Normandie

Marine VANOT - Parc Naturel Régional des Boucles de la Seine Normande

Pierre-Bernard COGNEIN - Photographe professionnel

Citoyens volontaires

Réjane TANGUY

Reynald COLLOT

Envoyé en préfecture le 11/03/2026

Reçu en préfecture le 11/03/2026

Publié le

S²LO

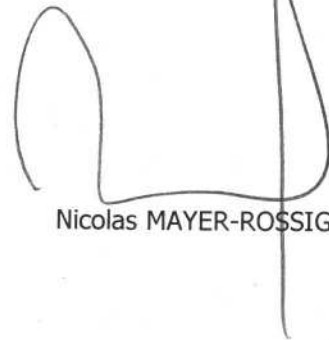
ID : 076-200023414-20260311-SA_26_164_E2DR-AR

Article 2

Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'État, mis en ligne sur le site internet de la Métropole et notifié aux intéressés.

Fait à Rouen, le **11 MARS 2026**

Le Président,



Nicolas MAYER-ROSSIGNOL

métropole
ROUENNORMANDIE